

Paris, le 27 septembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le plafond de paiement sans contact passe à 30 euros

Aujourd'hui plus de 2/3 des cartes bancaires sont équipées de la technologie du sans contact. Pratique et innovant, ce type de paiement représente plus d' ¼ des paiements de moins de 20 euros en 2016, et cet usage va s'accélérer avec la hausse du seuil de paiement sans contact de 20 à 30 euros à partir d'octobre 2017.

Pour tout savoir sur ce mode de paiement innovant, le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française, propose un mini-guide : « [Le paiement sans contact](#) ».

Rappelons que la carte est le moyen de paiement préféré des Français : avec plus de 82 millions de cartes de paiement en circulation, la carte bancaire est utilisée dans plus de la moitié des paiements effectués en France en 2016 !

C'est en effet un moyen de paiement simple et sécurisé. Cependant même si l'amélioration de la sécurité des paiements par carte est constante, un certain nombre de précautions s'impose pour éviter les fraudes : toujours savoir où se trouve sa carte, garder secret son code confidentiel, faire opposition rapidement si besoin... Ainsi pour rappeler les réflexes de sécurité liés à sa carte bancaire, « les clés de la banque » propose un mini-guide : « [Carte bancaire – 9 réflexes sécurité](#) ».



La Fédération bancaire française mène depuis 15 ans un programme d'éducation budgétaire et financière, "les Clés de la Banque", à l'échelle nationale. L'objectif est de faire connaître et comprendre le monde de la banque et plus généralement de l'argent auprès d'un public très large.

Tous les guides sont téléchargeables gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com